

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 18 mai 2021

conseiller municipal (nom, prénom)	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir ...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOU Muriel		absente excusée	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		X

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et présente l'ordre du jour.

Elle y rajoute le point suivant :

- Protection sociale complémentaire « santé » du personnel : avenant n°2 au contrat d'adhésion.

Elle donne lecture des délibérations prises dans le cadre de la dernière réunion et invite Mesdames et Messieurs les Conseillers à signer le registre.

Ordre du jour :

Achat d'électricité : groupement de commande porté par le SDEE.....	1
Travaux de reconstruction post-crise de juin 2020 : demande d'aide de la Région.....	2
Protection sociale complémentaire « santé » du personnel : avenant n°2 au contrat d'adhésion....	3
QUESTIONS DIVERSES	3
Élections départementales et régionales : organisation des bureaux de vote	3

Achat d'électricité : groupement de commande porté par le SDEE

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune d'Esclanèdes a des besoins en matière :

- d'acheminement et de fourniture d'électricité,
- de services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SDE09 (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège), le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDE65 (Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs, Considérant que la commune d'Esclanèdes, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Décide de l'adhésion de la commune au groupement de commandes précité pour :

- l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
- la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Madame le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,

- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Esclanèdes, et ce sans distinction de procédures,

- Autorise Madame le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.

- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune d'Esclanèdes.

Approuvé : membres présents-10; suffrages exprimés-10 (pour-10 ; contre-0) ; abstentions-0.

⇒ délibération n°DE2021-23

Travaux de reconstruction post-crue de juin 2020 : demande d'aide de la Région

Madame le Maire rappelle les dégâts, non assurables, causés sur la commune par les fortes pluies du 12 juin 2020, sa demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 6 juillet 2020 reconnaissant cet état.

Madame le Maire fait état de notre engagement pour des travaux de reconstruction post-crue et de notre intention de solliciter des aides au titre de la solidarité territoriale auprès de la Région Occitanie.

Madame le Maire propose la réparation de 3 chemins très détériorés par cet épisode pluvieux. Elle présente le devis de l'entreprise SOMATRA pour un montant de 23 205.00 € HT. Elle propose de solliciter l'aide de la Région pour financer les travaux de réfection, de canalisation des eaux pluviales et de nettoyage des fossés et valats répertoriés dans le PPRI de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE auprès de la Région les aides permettant de valider le plan de financement suivant :

Montant des dépenses HT : 23 205 €

Région Occitanie : 18 564 €

Fonds propres : 4 641 €

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet.

Approuvé : membres présents-10 ; suffrages exprimés-10 (pour-10 ; contre-0) ; abstentions-0.

⇒ délibération n°DE2021-24

Protection sociale complémentaire « santé » du personnel : avenant n°2 au contrat d'adhésion

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2017-41 du 19/12/2017 « Protection sociale complémentaire « santé » du personnel : convention de participation ». Par cette délibération le Conseil décide :

1. la participation de la collectivité, à compter du 1er janvier 2018, au financement de la protection sociale de ses agents, fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé pour le risque SANTE ;
2. l'adhésion à la convention de participation conclue avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) par le Centre de Gestion, selon les conditions suivantes :
 - la durée de 6 ans,
 - la participation de 120 €/an par collectivité,
 - le forfait annuel de gestion de 12 €/an par agent ;
3. la fixation d'un montant mensuel de participation de la collectivité égale à 4 €/mois par agent.

Madame le Maire présente l'avenant n°2 au contrat, proposé par la MNT, qui intègre :

- la nouvelle grille tarifaire des cotisations par les agents (en augmentation) ;
- les nouvelles avancées en matière de résiliation d'adhésion pour les agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ l'avenant n°2 au contrat collectif d'assurance santé à adhésions facultatives ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire. Approuvé : membres présents-10 ; suffrages exprimés-10 (pour-10 ; contre-0) ; abstentions-0.

⇒ délibération n°DE2021-25

QUESTIONS DIVERSES

Élections départementales et régionales : organisation des bureaux de vote

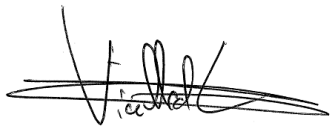
Composition du bureau de vote : élections DEPARTEMENTALES

	titulaires	suppléants
président	BONICEL Pascale	MEYRUEIX Franck
assesseurs	VALARIER Valérie MOURGUES Christine	VIDAL Fabrice PALMIER Jérôme
secrétaire	CORDESSE Marianne	MOURGUES Christine

Composition du bureau de vote : élections REGIONALES

	titulaires	suppléants
président	BONICEL Pascale	MEYRUEIX Franck
assesseurs	VIDAL Carole BERGONHE Eric	VALARIER Patrice BLANC Alain
secrétaire	CORDESSE Marianne	MOURGUES Christine

**Le secrétaire de séance,
VIEILLEDENT Luc**



**Le Président de séance,
Pascale BONICEL**